

Mises à la terre de nos circuits électriques...suite

Le contrôle des mises à la terre des circuits électriques de nos maisons a été réalisé les 16 et 17 mai 2020. C'est la première fois depuis l'origine de PSN en 1973 / 1978 qu'une telle opération était effectuée. Elle l'a été en collaboration avec l'entreprise ALVES dont l'adresse est sur l'avenue des Platanes à St-Nom. Environ 150 maisons ont été concernées. A noter que 10 propriétaires étaient absents au moment de notre passage.(allons essayer d'organiser un rattrapage). Plusieurs dizaines de maisons ont eu leurs circuits électriques complètement rénovés au cours des dernières années, ce qui n'est pas le cas de la très grande majorité.

1 - GENERALITES.

Les résultats obtenus sont très disparates. Parfois excellents avec 2 ou 3 ohms, en particulier dans la 5^{ème} tranche et parfois mauvais voire très mauvais. La norme la plus récente soit NF C 15 100 émise en 2015 demande de ne pas dépasser 100 ohms. (lire les détails de cette norme sur Internet) .

Nous avons obtenu des résultats de 200 / 300 ohms pouvant aller jusqu'à 2000 ohms. Certains cas peuvent être considérés comme dangereux en raison de l'absence totale de mise à la terre et / ou différentiel hors service sur le tableau électrique dans le garage.

Selon l'avis du technicien d'ALVES, il semblerait qu'un câble ait été posé tout autour des maisons avec plusieurs piquets enfoncés dans le sol, dès la construction de la 5^{ème} tranche en 1977 / 1978, ce qui explique les très bons résultats. Par contre pour les 4 premières tranches, un simple piquet a été posé et bien souvent très peu enfoncé dans le sol. La norme recommande que le piquet doit être enfoncé dans le sol d'au moins 150 cm voire 2 mètres.

2 - MISE EN CONFORMITE.

Nous considérons que les maisons dont les résultats sont inférieurs à 80 / 100 ohms n'ont pas d'action corrective à engager, sachant tout de même qu'une mise à la terre neuve, améliorerait les résultats.

Les cas les plus critiques seront signalés aux propriétaires concernés par un message spécifique. Une action pourrait être envisagée les 9 et 10 juillet 2020.

Au sujet des maisons qui sont en dehors des normes, une opération groupée pourrait être conduite avec l'entreprise ALVES à partir de septembre / octobre 2020.

Nous allons envoyer des messages complémentaires aux propriétaires concernés.

Un devis spécifique leur sera soumis et ils devront prendre une décision. (il y a des cas assez complexes avec des isolations mises dans le garage et des plates-bandes avec dalles sur le côté de la maison, ce qui nécessiterait des travaux plus importants).

Nous rappelons que sans une bonne mise à la terre, il n'est souvent pas possible de charger une voiture électrique et qu'il y a mise en danger du matériel moderne pouvant être installé dans nos maisons comme par exemple une nouvelle chaudière équipée avec des cartes électroniques très sensibles. Si par malheur le ou les différentiels sur le tableau électrique sont hors service, il y a mise en danger des personnes. Les ASSURANCES dans de tels cas ne couvriraient sans doute pas les conséquences (à vérifier avec le contrat en cours ??).

Le Comité Syndical.